



## Avec une promesse d'embauche mon employeur refuse de signer

Par **amandine6\_old**, le **06/12/2007** à **14:06**

bonjour,  
je devais débiter un nouvel emploi dans la restauration le lundi 10 décembre. cependant je dois me faire hospitaliser le 17 décembre pour une durée de 2 jours. j'ai donc appelé mon futur employeur dès que je l'ai su et après m'avoir dit qu'il n'y avait pas de souci et qu'il suffirait d'avoir un certificat médical, il m'a rappelé pour me dire qu'il refuse maintenant de me garder alors que je possède une promesse d'embauche de sa part et que j'ai quitté mon ancien emploi pour lui. ai-je des recours possibles??

Par **frp31\_old**, le **06/12/2007** à **16:30**

Je doute que la promesse d'embauche n'ait de valeur contractuelle donc à mon avis pas de recours.....

à vérifier tout de même...parce que je ne suis pas vraiment sûr.

Par **amandine6\_old**, le **06/12/2007** à **16:39**

merci

Par **amiral74\_old**, le **28/12/2007** à **00:14**

Il ne peut se retracter à propos de ta promesse d'embauche qui de plus si elle est complete est un véritable contrat de travail, seulement il ne va pas te garder en faisant jouer la période d'essai ...

Désolé !